



**Arc-en-Ciel** ASBL

AIDE À L'ENFANCE DÉFAVORISÉE

Organisation de Jeunesse reconnue  
par la Fédération Wallonie-Bruxelles

Votre personne de contact :  
Coralie Herry  
Tél. : 02 675 73 11  
Mail : operation@arc-en-ciel.be

Au Collège du Bourgmestre et Echevins  
Commune de Châtelet  
Rue Gendebien, 55  
6200 - Châtelet



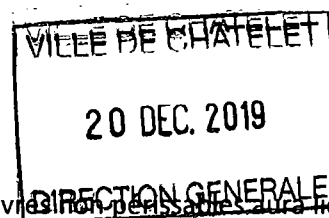
IM10010620000112308

Bruxelles, 17 décembre 2019

**Concerne : 66<sup>ème</sup> Opération Arc-en-Ciel – Du vendredi 13 mars 2019 au dimanche 15 mars 2020**

Monsieur le Bourgmestre D. VANDERLICK,

Mesdames et Messieurs les Echevins,



Nous avons le plaisir de vous annoncer que notre récolte annuelle de vivres sera redistribuée au lieu du 13 au 15 mars 2020.

Cette collecte aura lieu sur l'ensemble du territoire de la Fédération Wallonie-Bruxelles sous la forme d'une récolte en porte-à-porte prise en charge par des groupes locaux de citoyens et de Mouvements de Jeunesse entre 9h et 18h.

Les vivres récoltés sont redistribués auprès d'associations accueillant des jeunes placés par le Juge de la Jeunesse, d'associations en milieu ouvert ou en charge de l'accueil extrascolaire de votre région. Toutes ces associations sont reconnues par la Fédération Wallonie-Bruxelles et issues des secteurs de l'enfance, de la jeunesse et de l'aide à la jeunesse.

Par mesure de sécurité et dans la mesure du possible, chaque récoltant portera un autocollant « Opération Arc-en-Ciel, je participe » qui permettra de l'identifier comme bénévole reconnu par notre association. Cette action de solidarité étant prise en charge par plus de 10.000 bénévoles, nous sommes dans l'impossibilité de vous faire parvenir une liste exhaustive de chaque récoltant. Nous vous remercions d'avance pour votre compréhension.

L'an dernier, votre collaboration a contribué à récolter plus de 112,5 tonnes de vivres qui ont été distribués à plus de 196 associations d'enfants (représentant près de 15.000 enfants) en Wallonie et à Bruxelles.



Sous le Haut Patronage de  
Sa Majesté la Reine

Compte Gestion BE28 6300 1221 8120  
Compte Dons BE41 6300 1180 0010

Rue du Bien Faire, 41  
1170 Watermael-Boitsfort

Mail info@arc-en-ciel.be  
Site www.arc-en-ciel.be

Tél. 02 675 73 11  
Fax 02 675 28 98





**Arc-en-Ciel** ASBL

AIDE À L'ENFANCE DÉFAVORISÉE

Organisation de Jeunesse reconnue  
par la Fédération Wallonie-Bruxelles

Pour faire de cette action solidaire un succès, **nous avons besoin de votre soutien !**

Nous sollicitons donc votre bienveillance pour les demandes suivantes :

- L'annonce de l'Opération dans les publications destinées aux habitants de votre commune ;
- Votre appui auprès des organisations, des écoles et du Conseil Communal des Enfants afin que les jeunes soient sensibilisés à l'Opération, et mieux encore, qu'ils y participent, au sein même de leur établissement ;
- Votre soutien pour l'annonce de l'Opération sur le territoire de votre commune à partir de fin février-début mars en placardant, par exemple, nos affiches aux endroits où se pratique habituellement l'affichage communal ou via un article dans le journal communal. Si vous souhaitez recevoir des affiches (A2 ou A3) de notre action, il vous suffit de nous en faire la demande par mail à [operation@arc-en-ciel.be](mailto:operation@arc-en-ciel.be) en indiquant le nombre et le format souhaités.

Vous trouverez ci-joint l'Arrêté Royal du 22 septembre 2019 (3676385) du Ministère de la Sécurité et de l'Intérieur nous autorisant à organiser notre collecte à domicile au sein des régions wallonnes et bruxelloises pour la période du 24 février 2020 au 30 mars 2020 inclus.

Nous restons bien évidemment à votre disposition pour toute information complémentaire que vous jugeriez utile et vous prions de croire, Mesdames, Messieurs, en l'expression de nos salutations les plus sincères.

Pour Arc-en-Ciel,

Coralie Herry  
Responsable Opération Arc-en-Ciel



Sous le Haut Patronage de  
Sa Majesté la Reine

Compte Gestion BE28 6300 1221 8120  
Compte Dons BE41 6300 1180 0010

Rue du Bien Faire, 41  
1170 Watermael-Boitsfort

Mai info@arc-en-ciel.be  
Site www.arc-en-ciel.be

Tél. 02 675 73 11  
Fax 02 675 28 98



KONINKRIJK BELGIE

ROYAUME DE BELGIQUE

FEDERALE OVERHEIDSDIENST  
BINNENLANDSE ZAKEN

SERVICE PUBLIC FEDERAL INTERIEUR

Algemene Directie Instellingen en Bevolking

Direction générale Institutions et Population

3676385

FILIP, Koning der Belgen,

PHILIPPE, Roi des Belges,

Aan allen die nu zijn en hierna wezen zullen, A tous, présents et à venir, Salut.  
Onze Groot.

Gelet op het koninklijk besluit van 22 september 1823 houdende bepalingen nopens het doen van collecten in de kerken en aan de huizen ; Vu l'arrêté royal du 22 septembre 1823 contenant des dispositions à l'égard des collectes dans les églises et à domicile ;

Gelet op het verzoek dd. 28 augustus 2019 van de vereniging zonder winstoogmerk « Regenboog - Arc-en-ciel » te Brussel om van 24 februari tot en met 30 maart 2020 in het gehele land een huis-aan-huis collecte van niet-bederfelijke eetwaren en in de tweede plaats van geld te mogen houden; Vu la demande du 28 août 2019 de l'association sans but lucratif « Arc-en-ciel - Regenboog » à Bruxelles, à l'effet d'obtenir l'autorisation de collecter à domicile dans tout le pays des vivres non périssables et subsidiairement de l'argent, du 24 février au 30 mars 2020 inclus;

Overwegende dat de beoogde collecte bestemd is voor het lenigen van rampen en ongelukken; Considérant que la collecte envisagée est destinée à adoucir des calamités et des malheurs;

Overwegende dat de opbrengst van die collecte bestemd is om diverse verenigingen te steunen die zich inzetten voor minderbedeelde kinderen en jongeren; Considérant que le produit de cette collecte est destiné à aider diverses associations qui œuvrent en faveur des enfants et des jeunes défavorisés;

Overwegende dat voor de collecte die van 25 februari tot en met 25 maart 2019 op grond van het koninklijk besluit van 3 oktober 2018 georganiseerd werd, de door een erkende accountant van echt verklaarde balans, een netto-opbrengst van 328.689,00 EUR voor de vereniging weergeeft ; Considérant que le bilan certifié exact par un expert-comptable agréé concernant la collecte organisée du 25 février au 25 mars 2019 sous le couvert de l'arrêté royal du 3 octobre 2018 fait apparaître un produit net pour l'association de 328.689,00 EUR ;

Overwegende dat de kosten verbonden aan de organisatie van de collecte minder dan 25% bedragen van de totale opbrengst van de collecte; Considérant que les frais inhérents à l'organisation de l'opération de collecte s'élèvent à moins de 25% du produit total collecté ;

Overwegende dat de aanvraag van de vereniging ontvankelijk is; Considérant que la demande de l'association est recevable;

Op de voordracht van Onze Minister van Veiligheid en Binnenlandse Zaken, Sur la proposition de Notre Ministre de la Sécurité et de l'Intérieur,

**HEBBERN WIJ BESLOTEN EN BESLUITEN** **NOUS AVONS ARRETE ET ARRETONS:**  
**WIJ:**

Artikel 1. - Aan de vereniging zonder winstoogmerk « Regenboog - Arc-en-ciel » te Brussel wordt een vergunning verleend om van 24 februari tot en met 30 maart 2020 onder de benaming « REGENBOOG - AKTIE » in het gehele land een huis-aan-huis collecte van niet-bederfelijke eetwaren en in de tweede plaats van geld te houden. Article 1er. - L'association sans but lucratif « Arc-en-ciel - Regenboog » à Bruxelles est autorisée à collecter à domicile dans tout le pays, des vivres non périssables et subsidiairement de l'argent, du 24 février au 30 mars 2020 inclus, sous la dénomination « OPERATION ARC-EN-CIEL ».

De netto-opbrengst is bestemd voor de verwezenlijking van de door de vereniging nagestreefde doeleinden. Le bénéfice net est destiné à la réalisation des buts poursuivis par l'association.

De vereniging verbindt er zich toe de principes van transparantie en goed bestuur toe te passen tijdens de organisatie en gedurende het verloop van de collecte. L'association s'engage à appliquer les principes de transparence et de bonne gouvernance dans son chef lors de l'organisation et durant le suivi des opérations de collecte.

Art.2. - Tijdens de collecteverrichtingen dienen de inzamelaars steeds in het bezit te zijn van een afschrift van deze vergunning en van een door de vereniging op naam afgegeven attest dat hen het recht verleent zich in haar naam aan te melden. Art.2. - Au cours des opérations de collecte, les collecteurs devront toujours être porteurs d'une copie de la présente autorisation ainsi que d'une attestation nominative délivrée par l'association et les habilitant à se présenter en son nom.

Aan de inzamelaars mag geen commissieloon of percentage op de door hen ingezamelde goederen of bedragen worden toegekend. Aucune commission ou pourcentage sur les biens ou les sommes recueillis par les collecteurs ne peut leur être octroyé.

Art.3. - Elke overeenkomst met het oog op het gebruik van deze vergunning door derden is verboden. Art.3. - Toute convention ayant pour objet l'utilisation de la présente autorisation par des tiers est interdite.

Art.4. - De volgende documenten dienen binnen de drie maanden na afloop van de collecte aan de Federale Overheidsdienst Binnenlandse Zaken te worden voorgelegd :

- |   |  |
|---|--|
| - de balans van de collecte opgemaakt en voor echt verklaard door een erkend accountant of een bedrijfsrevisor; | - le bilan de la collecte établi et certifié exact par un expert-comptable agréé ou un réviseur d'entreprises; |
| - de uitvoerige omschrijving van de bestemming van de netto-opbrengst van de collecte.                          | - le détail de l'affectation du bénéfice net de la collecte.   |

De kosten veroorzaakt door de organisatie van de collecte mogen niet meer bedragen dan 25% van de totale opbrengst van de collecte, met uitzondering van de kosten van de voorechtverklaring.

Les frais inhérents à l'organisation de l'opération de collecte ne peuvent s'élever à plus de 25% du produit total récolté, hormis les frais de certification.

Art. 5. - Onze Minister van Veiligheid en Binnenlandse Zaken is belast met de uitvoering van dit besluit.

Art. 5. - Notre Ministre de la Sécurité et de l'Intérieur est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Gegeven te Brussel, 22 september 2019

Donné à Bruxelles, le 22 septembre 2019

FILIP  
VAN KONINGSWEGE :  
De Minister van Veiligheid en Binnenlandse  
Zaken,

PHILIPPE  
PAR LE ROI :  
Le Ministre de la Sécurité et de l'Intérieur,

(get.) Pieter DE CREM (sé)

Voor gelijkkludend afschrift :  
De Administratieve deskundige,

Pour copie conforme :  
L'Expert administratif,



  
Ronald RASNEUR  
25-09-2019

